

PAR COURRIEL

Le 24 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 52204 – Réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 mars dernier, concernant le 580, route de la Cité-des-Jeunes (lots 167761, 2437244 et 2437245) et route de la Cité-des-Jeunes à saint-Lazare.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 29 août 2000 (2 pages);
2. Rapport d'inspection du 23 août 2000 (3 pages);
3. Rapport d'inspection du 3 novembre 2000 (1 page).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (6)

CERTIFIÉ

Le 29 août 2000

AVIS D'INFRACTION

Les Investissement Rifare inc. et
Les Entreprise G. Rodrigue inc.
575 chemin Sainte-Julie
Sainte-Marthe (Québec) J0P 1W0

N/Réf. : 7610-16-01-0770800

Objet : Présence de déchets - Lots P-131 du cadastre de la paroisse de
Saint-Lazare

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 22 août 2000 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au Règlement :

1. Avoir omis de prendre les mesures requises pour que le terrain dont vous aviez la garde soit libre de déchets en tout temps
 - Règlement sur les déchets solides, Q-2, r.14 [r.3.2]
 - . Article 134

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 30 septembre 2000 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Michel Paquin au (450) 370-3085, poste 224.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont QC J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire, bureau 205
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-308



AVIS D'INFRACTION

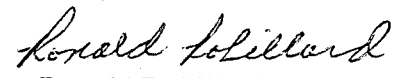
-2-

N/Réf.: 7610-16-01-0770800

Le 29 août 2000

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Chef de la division contrôle
au Service industriel,


Ronald Robillard, t.d.

RR/MP/jl

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-770800
D'INTERVENTION : 1600010335

DATE DE RÉDACTION : 2000/11/03

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000/10/26

HEURE : PM

INSPECTÉ PAR : Michel Paquin, tech.

ACCOMPAGNÉ DE : nil

LIEU INSPECTÉ :

lot P-131 du cadastre de la paroisse de St-Lazare
Saint-Lazare, QC

ADRESSE POSTALE :

Les Investissement Rifare inc.
575 ch. Ste-Julie
Sainte-Marthe QC, J0P 1W0
et
Les Entreprises G. Rodrigue inc.
17551 Des Rivières
Pierrefonds QC, H9J 2S3

PLAIGNANT RENCONTRÉ : [N/A]

Nom :

Téléphone : [514]

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom : Nil

Téléphone : [514]

PHOTOS ANNEXÉES :

BUTS : Vérifier si l'entreprise s'est conformé à l'avis émis

2. DESCRIPTION

La pile de déchets situé complètement à l'arrière du 781, chemin St-Angélique est toujours présente. Les déchets forment 2 piles pour un volume totale d'environ 2 à 3 mètres cubes.

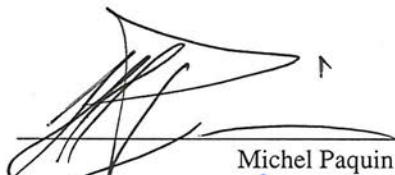
3. CONCLUSION

Le propriétaire du site ne s'est pas conformé à l'avis d'infraction émis le 29 Août 2000

4. RECOMMANDATION

Étant donné que la quantité de déchets solides se trouvant sur le site est minime je recommande d'insister auprès du propriétaire, en effectuant un rappel téléphonique, pour qu'il procède au nettoyage du site plutôt que de transférer ce dossier à la direction des enquêtes.

INSPECTÉ PAR :


Michel Paquin

2000/ 11 / 03

VÉRIFIÉ PAR :


Ronald Robillard

2000/ 11 / 06

COMMENTAIRES : O.K.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0597200
D'INTERVENTION : 160008578

0770800

DATE DE RÉDACTION : 2000-08-23

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000-08-22

INSPECTEUR : Michel Paquin, tech.

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Articles 53-54 de la L.A.D.

idem

781, ch. St-Angélique

St-Lazare X

lot P-131 du Cadastre de
la paroisse de St-Lazare

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré : oui () non (X)

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

Anonyme

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

Articles 53-54 de la L.A.D.

Propriétaire du 781 ch. St-Angélique

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : nil

PHOTO(S) () Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : (nil)

BUT(S) : Vérifier si l'avis d'infraction expédié à monsieur Bourdage a été respecté.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0 597200

DATE DE RÉDACTION : 2000-08-23

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection j'ai effectué une visite du site avec ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} [REDACTED]. J'ai constaté que la propriété était libre de déchets, même les carcasses de véhicules ont été ramassé.

Pour ce qui est de la pile de déchets situé complètement à l'extrémité nord du site elle est toujours présente cependant monsieur [REDACTED] me mentionne que l'endroit où sont situé ces déchets n'est plus sa propriété. Les déchets forment 2 piles pour un volume totale d'environ 2 à 3 mètres cubes.

Je me suis donc, dans un deuxième temps, rendus l'hôtel de ville pour connaître l'identité du propriétaire de ce terrain (lot P-131 du cadastre de la paroisse de St-Lazare) il s'agit de deux copropriétaires soit:

Les Investissement Rifare inc.
575 ch. Ste-Julie
Sainte-Marthe QC, J0P 1W0
et
Les Entreprises G. Rodrigue inc.
17551 Des Rivières
Pierrefonds QC, H9J 2S3

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0597200

DATE DE RÉDACTION : 2000-08-23

3. CONCLUSION

Articles 53-54 de la L.A.D.
La propriété de [REDACTED] est libre de déchets se conformant ainsi à l'avis expédié le 6 juillet 2000


Cependant, l'inspection a permis de constater la présence d'une quantité plus ou moins importante de déchets solides entreposés sur un terrain adjacent soit le lot P-131 du cadastre de la paroisse de St-Lazare contrevenant ainsi à l'article 134 du Règlement sur les Déchets Solides.

4. RECOMMANDATION

Expédier un avis d'infraction à *Les Investissement Rifare inc* et *Les Entreprises G. Rodrigue inc.* en exigeant le nettoyage du terrain d'ici 1 mois.

5. IDENTIFICATION

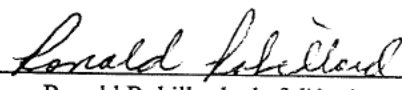
▪ RÉDIGÉ PAR :



Michel Paquin, tech.

le : 2000/08/23

▪ VÉRIFIER PAR :



Ronald Robillard, chef d'équipe

le : 2000/08/24

▪ COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

O.K.

